

Martinique



Cultures maraîchères

N° 8 - 1er au 31 Août 2024

Animateurs inter-filières :

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Animateurs filière diversification :

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique

PRÉVISION SAISONNIÈRE juin - juillet - août

- Saison cyclonique
- Pluies proches des normes
- Températures plus chaudes

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN

28,8°C



Sur 28,1°C
attendus

-13h



280,7 mm

12,2 km/h

Sur 257,3 mm
attendus

Sur 13,3 km/h
habituellement

ASTÉRACÉES

- **Pression** des bioagresseurs **en baisse** depuis le mois précédent.



CUCURBITACÉES

- Pas de données pour ce mois.



SOLANACÉES

- Pas de données pour ce mois.



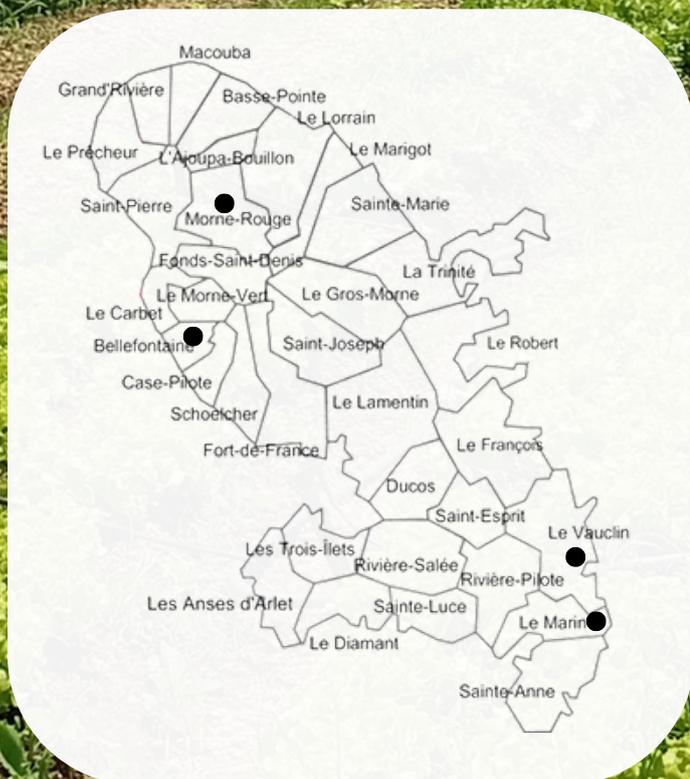
FOCUS

Pas de focus pour de mois

Asteracées

LAITUE

RÉPARTITION SPATIALE DES PARCELLES D'OBSERVATIONS ET DES CULTURES



Commune du site	Variétés de laitue observées		
	Batavia	Feuille de chêne rouge	Feuille de chêne verte
Bellefontaine	✓	✓	✓
Le Marin	✓	✓	✓
Le Morne Rouge	✓	✓	✓
Le Vauclin	✓	✓	✓

PRESSIION BIOTIQUE

ÉVOLUTION DES BIOAGRESSEURS SUR LAITUE

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24
Cercosporiose (<i>Cercospora longissima</i>)	17%	2%	9%	1%	0%	20%	10%	12%	2%	5%	0%	3%	8%
Mouches mineuses serpentines (<i>Liriomyza spp.</i>)	9%	4%	19%	8%	0%	7%	4%	2%	15%	0%	12%	8%	5%
Mouches mineuses en plaque (<i>Amauromyza maculosa</i>)	13%	5%	21%	26%	44%	33%	12%	14%	7%	6%	21%	10%	10%
Adventices	41%	19%	34%	8%		0%	22%	13%	12%	4%	34%	60%	4%

Légende :	
	Pas de données
	Pression nulle
	Pression faible
	Pression moyenne
	Pression forte

CERCOSPORIOSE - MOUCHES MINEUSES

FRÉQUENCE FAIBLE : 8%
INTENSITÉ : FAIBLE

CERCOSPORIOSE



Conditions optimales du nuisible :

- Pluies fréquentes
- Température chaude

Situation terrain : Quelques dégâts mineurs en début de mois.

Évaluation du risque : La pression de la cercosporiose **augmente** de nouveau mais reste globalement **faible**. Les pluies fréquentes de ce mois couplées à la température chaude de la Martinique continue d'offrir des conditions optimales pour le développement du nuisible.

Il y a un **risque élevé** de contamination pour le mois à venir.

Mesures prophylactiques :

- Préférer l'irrigation au goutte-à-goutte ou par système localisé qui permet de réduire l'intensité des dégâts par rapport à l'aspersion
- Éliminer d'une part les déchets de culture après la récolte, et d'autre part les déchets de nettoyage des pommes
- Pratiquer des rotations assez prolongées en cas d'attaque sévère

MOUCHE MINEUSE EN PLAQUE

FRÉQUENCE FAIBLE : 10%
INTENSITÉ : FAIBLE

FRÉQUENCE FAIBLE : 5%
INTENSITÉ : FAIBLE

MOUCHE MINEUSE EN PLAQUE

Situation terrain : **Diminution** des dégâts par rapport au mois précédent.

Les parcelles sont de nouveau entretenues

Évaluation du risque : Les bonnes pratiques agricoles observées couplées aux pluies fréquentes offrent un **risque faible** de contamination des mouches mineuses.

Mesures prophylactiques :

- Contrôler régulièrement l'état sanitaire des plants
- Éliminer les plants infestés et gérer les déchets de cultures après récolte
- Réaliser une rotation des cultures
- Sarcler les parcelles et entretenir régulièrement leurs abords

PRESSION FAIBLE : 4%

ADVENTICES



Situation terrain : Les parcelles sont globalement bien entretenues.

Évaluation du risque : Les pluies fréquentes sont favorables aux adventices. Les sols gorgés d'eau compliquent l'assainissement du terrain par désherbage.

Mesures prophylactiques : Sarcler régulièrement les parcelles et drainer les parcelles.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.

La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.

Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

